



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Grenoble

Présentation de la formation au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2 CA-SH)

Promotion 2016-2018

ESPE de l'Académie de Grenoble, Université Grenoble Alpes

Le 2 CA-SH est destiné aux enseignant(e)s du second degré travaillant - ou susceptibles de travailler - auprès d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

L'ESPE de Grenoble propose une formation préparant à la certification dans les **options D et F** :

2CA-SH option D Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

2CA-SH option F Enseignement et aide pédagogiques auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté et des sections d'enseignement général et professionnel adapté.

Texte de référence pour la formation ou la certification : BO spécial n°4 du 26 février 2004

Organisation générale de la formation

La formation se déroule sur deux années scolaires. L'étalement de la formation sur deux années scolaires permet :

- La maturation des projets
Cette période permet une plus grande maturation des projets des stagiaires et garantit une meilleure prise de recul pour le travail d'écriture et le mémoire support d'examen.
- La possibilité d'agir avec des élèves à besoins éducatifs spécifiques
Les stagiaires peuvent tirer profit d'une mutation ou d'un changement de classe qui les placeraient dans un contexte plus favorable à la formation, afin d'être en position d'agir avec des élèves pendant la deuxième année.
- Une meilleure disponibilité des stagiaires
Un dispositif sur deux ans pèse moins sur les établissements qui peuvent mieux assumer l'absence des stagiaires pendant les périodes de regroupement. Les moyens de remplacement prévus et financés par le rectorat sont mis à disposition des établissements.

La formation en regroupement est implantée sur le **site ESPE de Grenoble**.

La formation se déroule selon trois modalités :

- Des **regroupements** "présentiels" sur le site de Grenoble, permettant la réalisation des 150 h de formation.
- Un travail de **formation individuelle et personnalisée** comprenant :
 - un temps dans les classes de collègues en situation de travail avec les publics concernés, des temps de réflexion dans des établissements autour des problématiques repérées dans ces domaines et du temps de recherche, de lecture et de rédaction ;
 - un accompagnement à distance ;
 - des rendez-vous de travail pendant les périodes de regroupement si nécessaire
- Un **suivi sur poste** comportant 1 visite de formation faite par le formateur mémoire ;

La 1^{ère} année (123 h de formation) est organisée sous la forme de 2 sessions de 3 semaines (1^{ère} session à l'automne avant les vacances de Toussaint puis 2^{ème} session après les vacances de février), avec comme objectif un apport de contenus important.

2^{ème} année (27h de formation) est organisée sous la forme de 2 sessions de 1 semaine (en octobre et fin mars/début avril).

Chacune des sessions de formation inclut :

- du temps de formation ;
- du temps consacré au mémoire ;
- plusieurs temps de travail in situ de connaissance de structures ASH (hors horaire présentiel),

- du travail personnel (hors horaire présentiel).

Les sessions se déroulent du lundi au vendredi, mercredi inclus, de 9h à 16h30.

Le travail de connaissance in situ des structures ASH et le travail personnel sont en complément de la formation présentielle de 150 heures.

La visite de formation sur poste est réalisée par le(la) formateur(trice) tuteur(trice) mémoire, incluant une approche pédagogique et une analyse de pratiques en lien avec le mémoire.

La visite de formation sur poste est suivie d'un entretien individuel et fait l'objet d'une trace écrite communiquée au seul intéressé. La centralisation des avis de visites par la personne chargée de mission ASH permet de faire le point avec l'équipe de formateurs(trices) chaque fois que c'est nécessaire. Une régulation individuelle ou une réponse à un besoin particulier peuvent être alors programmées.

Une formation certifiante

La formation vise à la préparation au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).

La certification repose sur un examen en 2 temps :

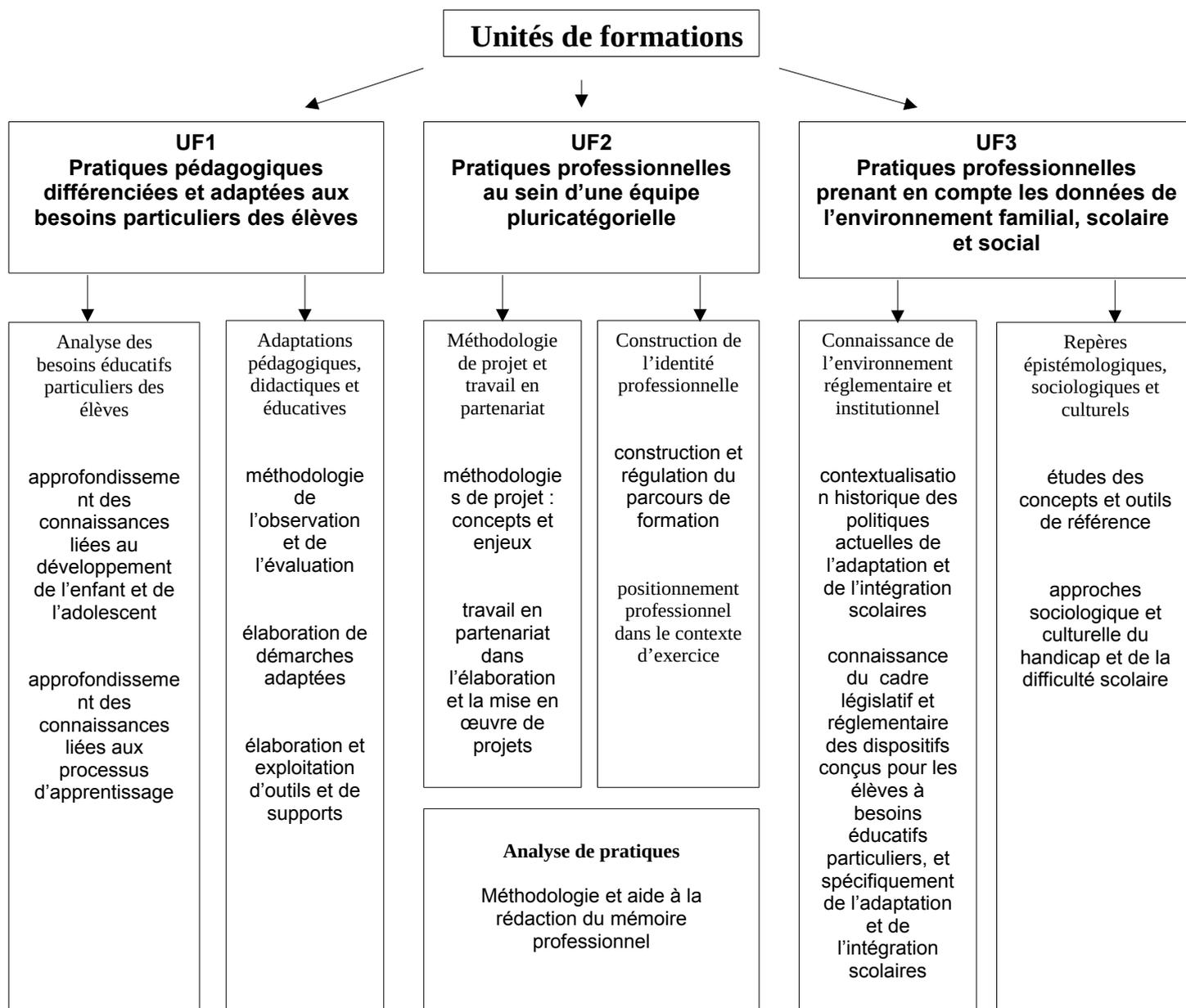
- une séquence d'enseignement d'une durée de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option, suivie d'un entretien ;
- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel.

Cas des stagiaires CPE

Le texte de 2004 ne prévoit pas que les CPE puissent être certifiés. Ils peuvent néanmoins suivre la formation. Dans la mesure où celle-ci ne peut donner lieu à une certification, l'ESPE délivrera une attestation de suivi de la formation.

Contenus et durée des modules de formation

Les contenus de ces 2 options D et F permettent d'organiser des temps communs et des temps spécifiques s'appuyant sur les particularités des publics concernés et sur les situations différentes d'exercice. Le cadre général peut s'énoncer de manière semblable pour chaque option :



Module UF1 : Pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves (100 h)

UF1a - Analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves concernés par l'option choisie **(25h)**, dont :

Approfondissement des connaissances liées au développement de l'enfant et de l'adolescent (14h)

Approfondissement des connaissances liées aux processus d'apprentissage (11h)

UF1ab – Troubles du langage oral/écrit et processus d'apprentissage (20h)

UF1bc - Adaptations pédagogiques, didactiques et éducatives (55h), dont :

Cet aspect prendra en compte les spécificités du public ainsi que le contexte d'exercice de l'option : la prise en charge d'une classe en SEGPA est différente de la scolarisation d'élèves en situation de handicap dans une "classe ordinaire". Les objectifs de travail et les niveaux d'exigence dans ces deux situations seront également clarifiés de manière spécifique.

Le travail sera conduit sur 2 plans :

UF1b - le plan pédagogique et transversal (30h)

UF1c - le plan disciplinaire (25 h) dont un volet traitant du " français dans toutes les disciplines " (6h)

Chacun des modules prendra en compte ces 3 axes :

- méthodologie de l'observation et de l'évaluation
- élaboration de démarches adaptées
- élaboration et exploitation d'outils et de supports.

Module UF2 : Pratiques professionnelles au sein d'une équipe pluricatégorielle (35h)

Le travail de partenariat et le travail d'équipe seront abordés également dans leurs aspects spécifiques pour chacune des options. Le mémoire sera centré sur une réflexion dans le sens d'une avancée professionnelle, autour d'un questionnement dans le champ de l'option choisie.

UF2a- Méthodologie de projet et travail en partenariat (12 h)

- Méthodologies de projet : concepts et enjeux.
- Travail en partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

UF2b- Construction de l'identité professionnelle (23 h)

- Formation autour du mémoire
- L'horaire du module est complété par un dispositif de suivi individuel : travail de mémoire ancré dans la pratique de classe et à ce titre accompagné d'une visite de formation sur poste. Des entretiens individuels pour aider au positionnement professionnel dans le contexte d'exercice sont proposés si nécessaire. De même, un suivi à distance est proposé autour de l'aide à la rédaction du mémoire mais aussi pour la régulation de toutes les questions qui peuvent se poser dans le cadre de l'exercice professionnel.

Module UF3 : Pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social (15h), dont :

Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel (6 h)

- Contextualisation historique des politiques actuelles de l'adaptation et de l'intégration scolaires.
- Connaissance du cadre législatif et réglementaire des dispositifs conçus pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, et spécifiquement de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Repères épistémologiques, sociologiques et culturels (9 h)

- Approches sociologique et culturelle du handicap et de la difficulté scolaire.